Précisions - Appel de candidatures aux premier.ère.s dirigeant.e.s C. A. de la Coalition

CRITÈRES D'ÉGIBILITÉ

Pour appliquer, la personne doit :

- Être qualifiée de **premier.ère dirigeant.e** au sein de son organisation
- Être affiliée à une **organisation membre** ayant adhéré à la Coalition avant l'assemblée générale

Un administrateur.trice ne doit pas :

- Avoir fait l'objet d'une décision ou d'une sanction imposée par le Bureau des services financiers, le Bureau de décision et de révision ou l'Autorité des marchés financiers;
- Avoir fait l'objet d'une décision de culpabilité par le Comité de discipline de l'Association des courtiers d'assurance de la province de Québec, du Conseil des assurances de dommages ou de la Chambre de l'assurance de dommages (ChAD);
- Avoir été déclaré.e ou s'être reconnu.e coupable d'une infraction ou d'un acte pénal ou criminel relié à ses activités professionnelles;
- Avoir fait l'objet d'une décision d'un tribunal civil qui le.la tient responsable dans une matière reliée à ses activités professionnelles;
- Être candidat.e à une élection municipale, provinciale ou fédérale.

PROFIL DE COMPÉTENCES ET QUALITÉS RECHERCHÉES

La Coalition est à la recherche de membres qui :

- Partagent ses valeurs : ouverture d'esprit, volonté d'impact et abnégation
- Font preuve d'une vision stratégique, d'un leadership mobilisant
- Sont visionnaires des besoins des entreprises et des priorités gouvernementales
- Ont un intérêt et sont disponibles à s'impliquer activement

La Coalition reconnaît la force de l'inclusion et la richesse des points de vue diversifiés. Elle encourage tous ses membres à soumettre leur candidature afin que le C. A. tende à une représentativité de genre, d'identité, de cultures et de démographie et qu'il reflète la diversité de la société québécoise.

RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mission de la Coalition

Avec nos membres, nous innovons pour attirer, engager et développer la relève dont l'industrie a besoin. Ce qui nous différencie, c'est notre capacité à mobiliser l'ensemble de l'écosystème.

Composition

Le C. A. de la Coalition est composé de 13 administrateurs.trices issu.e.s des différents organismes et catégories d'entreprises de l'industrie de l'assurance de dommages. Il représente toute l'industrie de l'assurance de dommages et la diversité de sa composition en fait un C. A. unique dans l'industrie.

<u>Rôle et engagement des administrateurs.trices de la Coalition</u>

Mandat du C. A.

Le C. A. a notamment pour mandat de :

- s'assurer que la Coalition s'acquitte de sa mission;
- contrôler la situation financière de la Coalition;
- adopter et s'assurer du respect du budget d'opération et des orientations stratégiques de la Coalition;
- s'assurer que les actions de la Coalition sont conformes à la loi.

L'administrateur.trice s'engage à :

- prendre connaissance du manuel des administrateurs.trices et s'adresser au président du C. A. pour tout questionnement;
- remplir chaque année le Formulaire de divulgation continue;
- avoir comme intérêt principal la pérennité de la Coalition, à être solidaire, loyal, imputable, à agir avec prudence et diligence;
 respecter les lois, les règlements et politiques de l'organisation.

Les administrateurs.trices sont soumis.es à des devoirs généraux, dont celui de diligence et de loyauté. Le premier signifie qu'il.elle doit se préparer et assister aux réunions du C. A. et bien s'informer sur l'organisation, l'industrie et ses enjeux. Le devoir de loyauté, quant à lui, lui commande d'agir de bonne foi, avec intégrité et au mieux des intérêts de l'organisation.

Implications

Le C.A. se rencontre 4 fois par année :

- Février (virtuel)
- Mai (virtuel)
- Juin (AG – en présentiel)
- Octobre (présentiel)

À noter qu'il y a possibilité de s'impliquer dans des comités ou des projets spécifiques de la Coalition en cours d'année.